

<b>GESTION DES ATTESTATIONS</b>	<b>2D</b>	Enseignant, Conseiller Principal d'Éducation & Conseiller d'Orientation Psychologue
	Saisie directe & Import	

<b>Contexte.....</b>	<b>1</b>
<b>Consultation .....</b>	<b>2</b>

## Contexte

Les attestations présentes dans le livret scolaire unique sont définies par l'[article 7 de l'arrêté du 31 décembre 2015](#) fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège. Elles font donc partie intégrante du livret scolaire de l'élève au même titre que les bilans périodiques et les bilans de fin de cycle.

Liste des attestations couvrant la scolarité obligatoire :

- ✓ [AER](#) Attestation d'[Éducation Routière](#)
- ✓ [APER](#) Attestation de Première Éducation à la Route
- ✓ [APS](#) Apprendre à Porter Secours
- ✓ [ASSN](#) Attestation Scolaire « Savoir-Nager » jusqu'au 28 février 2022
- ✓ [ASNS](#) Attestation « Savoir-Nager » en Sécurité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022
- ✓ [ASSR1](#) Attestation Scolaire de Sécurité Routière [niveau 1](#)
- ✓ [ASSR2](#) Attestation Scolaire de Sécurité Routière [niveau 2](#)
- ✓ [PSC1](#) Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile

**Une attestation individuelle reste visible et éditable dans le LSU tout au long de la scolarité obligatoire.**

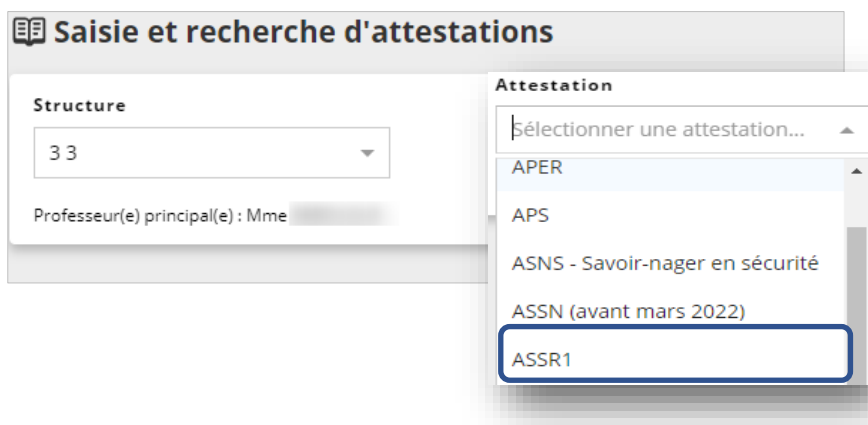
Actuellement, dans le 2<sup>d</sup> degré, toutes les attestations sont renseignées dans SIECLE base élèves puis à récupérer dans LSU.

## Consultation

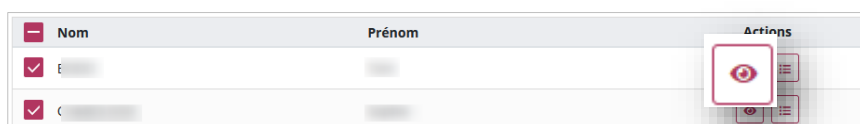
Il est possible pour une classe donnée d'afficher les élèves titulaires d'une attestation donnée et de les consulter.



1. Sélectionner le sous-menu « **Consultation et recherche** » dans le menu **Attestations**



2. Choisir la classe/le groupe, et sélectionner l'attestation souhaitée dans la liste proposée



3. Repérer les élèves dont l'attestation est présente (élèves cochés) et la visualiser

*Si les pictogrammes sont grisés : l'élève n'est pas titulaire de l'attestation.*